

- *Madame Petitjean, directrice de l'école*
- *Monsieur Jean-Michel Fredou, maire de Saint-Coulomb*
- *Madame Laurence Ramage, directrice générale des services de Saint-Coulomb*
- *Monsieur Jéhannin, Délégué Départemental de l'Education Nationale*
- *Mesdames Maruejous, Smyczynski, Medinger, Duprat-Briou, Messieurs Allais, Le Page, représentants des parents d'élèves*
- *Mesdames Chatelais, Sibiril, Marsollier, Gaudin et Marrec, enseignantes*

## **1. Vote du règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur proposé suit le règlement départemental de l'Ille et Vilaine. Il doit être signé par les parents et les élèves.

Un parent d'élèves avait proposé de simplifier la partie relative aux élèves de maternelle. Cette option a été discutée par l'équipe éducative, qui a préféré rester à la version actuelle, qui peut être explicitée par les parents en cas de mauvaise compréhension de l'enfant.

Les horaires de l'école ont été évoqués

Ils sont indiqués dans le règlement intérieur de l'école.

9 :00 -12 :00

13:30-16 :30

Les élèves sont accueillis 10 minutes avant le début de la classe.

Les horaires d'ouverture de l'école pour déposer les enfants sont donc :

8h50 et 13h20.

Pour rappel, le travail des enfants commence à 9h donc ils doivent être à l'école quelques minutes avant pour avoir le temps de s'installer.

Le règlement intérieur a été adopté par 11 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention. Il sera diffusé dans les carnets de liaison après les vacances.

## **2. Organisation scolaire**

- 26 élèves en petite section (PS)/ moyenne section (MS) (enseignante : Mme Petitjean)  
2 arriveront en petite section et 1 en moyenne section en janvier.

- 16 élèves de grande section (GS) et 7 toute petite section (TPS) (enseignante : Mme Leyes), dont l'arrivée s'échelonne entre novembre et janvier, avec potentiellement 3 demandes supplémentaires.
- CP/CE1 (enseignante : Mme Sibiril) : 22 élèves
- CE1/CE2 (Mme Gaudin) : 23 élèves
- CM1/CM2 (enseignante : Mme Marrec) : 30 élèves, après l'arrivée d'un nouvel élève.

Pour ceux qui seraient intrigués par la mixité TPS/GS, ce mélange a déjà été fait par le passé dans l'école et fonctionne très bien, sans oublier la présence d'une ATSEM dans cette classe.

L'équipe a mis en place des décloisonnements entre classes pour alléger la classe de CM1/CM2. Mme Petitjean prend en charge la moitié de la classe de 13 :30 à 14 :15 puis 14 :15/15 :00 pour un enseignement d'informatique (projet de réaliser d'un trombinoscope en vidéo, rédaction d'articles sur le site Internet de l'école).

Pendant ce temps, les autres élèves de CM1/CM2 sont en langues vivantes.

L'enseignante de grande section prend aussi en charge les élèves autour d'un module de littérature pendant une heure et demie le vendredi en début d'après-midi.

### **3. Les évaluations nationales CP**

Les évaluations annuelles nationales ont lieu en septembre et en janvier pour les CP et en septembre pour les CE1.

Les évaluations ont été faites pour les CP et les CE1, un temps d'échange est prévu avec les parents pour expliquer les résultats.

CE1 : globalement c'est réussi.

CP : cela correspond aux attentes.

Note : Certaines enseignantes ne convoquent pas les parents si les résultats sont jugés satisfaisants.

Les deux ans de COVID ont pu générer du stress et parfois des problèmes de langage oral chez les plus petits, mais ces difficultés n'apparaissent pas nécessairement dans les évaluations annuelles.

### **4. Les projets pédagogiques**

#### *a) Les sorties au cinéma*

Toutes les classes sont allées au cinéma la semaine dernière : les places sont financées par l'APE (2,50 euros par élève) et le bus par la mairie (environ 200 euros).

Les films programmés par les élèves sont choisis par un jury national.

Des petits livrets sont distribués aux parents via les enfants, autour du film par le cinéma.

#### *b) La bibliothèque municipale*

Une fois par mois, les enfants vont à la bibliothèque.

Cette année, un créneau sera prévu exprès pour les emprunts, pour avoir plus de temps pour les ateliers proposés par Sophie la bibliothécaire.

Des bénévoles de la bibliothèque se déplacent dans la classe des petits pour leur raconter des histoires.

*c) Cross des virades de la mucoviscidose et sport*

Il y a deux séances de sport par semaine. Des activités physiques peuvent être incluses aussi dans d'autres enseignements (anglais).

Les séances de sport quotidiennes à mettre en place dans l'école, comme annoncée par le ministère de l'éducation nationale, ne sont pas possible à intégrer tous les jours, du moins pour le moment, ce qui est un constat fait sur de nombreuses écoles des alentours.

*d) La route du rhum*

Un parent d'élèves Julien REEMERS participe et est intervenu à l'école.

*e) Nouveau projet important mis en place au niveau de l'académie de Rennes sur le bien-être à l'école*

Les enseignants ont reçu une formation PHARE : l'idée est de mettre en place une cellule de bien-être, avec les ATSEM, les AESH. L'idée est d'améliorer l'ambiance au sein de l'école et des classes et de prévenir en amont les éventuelles situations de harcèlement.

Mode d'emploi : les enseignantes reçoivent les enfants quelques minutes à tour de rôle dans un espace privé pour que ceux-ci s'expriment sur ce qui ne va pas (dans la cour, dans la classe, etc...) Si l'enseignante le juge nécessaire et si l'enfant est d'accord, elle peut parler des éventuels problèmes aux parents.

*f) Mise en place d'un espace numérique au niveau de l'école*

Les parents ont reçu leurs identifiants sur Beneylu, plateforme qui a été agréée par le ministère de l'éducation nationale.

En effet, au collège et au lycée, les parents seront dans l'obligation de suivre le travail des enfants et les informations de l'établissement via le portail Toutatice. Beneylu est tout simplement la version adaptée de Pronote pour le primaire.

Il est important que les grands apprennent à se servir de Beneylu (il y a un accès pour l'enfant et un autre pour les parents).

*g) Education au développement durable*

Un habitant (nouveau propriétaire de la maison de Colette) a proposé d'accueillir les enfants sur sa propriété pour découvrir les actions réalisées sur son parc avec la Ligue de protection pour les oiseaux. (LPO)

**5. Réponse aux demandes des représentants des parents d'élèves lors du précédent conseil (juillet 2022)**

-Le store ou le rideau de la garderie : les devis ont été validés et la commande est en cours.

*Rappel : Un store a été demandé pour réduire la chaleur dans la salle (exposition sud).*

-2<sup>ème</sup> panneau d'affichage : il est proposé de déplacer un des trois panneaux de l'entrée située sur le parking.

Les parents des petits n'ont aucun accès direct au menu de la cantine ni aux informations de l'APE, RPE et mairie.

-Fontaine : une commande centrale alimente l'ensemble des robinets. Pour réduire la consommation d'eau, le débit a été réduit (équivalent à celui d'un robinet normal au global), car il est impossible de poser des robinets individuels sans changer tout le dispositif. Les robinets vont être coupés pendant l'hiver compte tenu du risque de gel, il n'existe pas de solutions efficaces pour protéger la tuyauterie.

-Il y a toujours un problème de chasse d'eau dont la résolution est en cours.

-Le problème de fusibles sautant régulièrement dans la classe de maternelle GS/ TPS a été résolu depuis le changement du chauffe-eau.

-Sur le sujet du bruit à la cantine : il y a déjà des patins aux chaises.

La solution des balles de tennis sous les pieds de chaise est donc abandonnée.

Nous cherchons actuellement d'autres solutions pour aider le personnel de la cantine.

## **6. Etude**

L'étude d'Anne est victime de son succès. Il n'y a pas de budget pour créer un poste supplémentaire.

Le service a été mis en place il y a 20 ans pour épauler les parents qui travaillent ou les enfants en difficulté scolaire. La mairie demande à ce stade à faire passer aux parents le message de prévoir l'inscription préalable des enfants à l'étude ou à la garderie, idéalement 3 ou 4 jours avant ou au pire la veille afin de pouvoir mieux anticiper la gestion des effectifs, notamment pour la garderie.

Rappel : l'inscription garderie/étude se fait uniquement par l'adresse mail de la mairie, et non par le portail utilisé pour le centre de loisirs (les RPE ont demandé à ce que toutes les demandes se fassent sur ce portail, la demande est en cours d'étude).

En effet, s'inscrire sur le tableau à l'entrée de l'école (pour les petits) ne sert qu'à la logistique des enseignantes et non à celle de la mairie.